

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

4 MARS 2026

ID : 033-200026631-20260305-05032026_01-BF

Nombre de Membres

en exercice : 28

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Pascal PERAULT, Vice-Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Bruno LAVIDALIE – Mme
Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François BLANCHET - M. Bernard BACCI -
Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M. Pierre MALGUID - M. Jean-
Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

Objet : Délibération n° 01/05032026 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 pour
l'Eau Potable

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1612-12 et 13,
L 2221-14 et 17, L 2313-1 et L 5211-36,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du syndicat, lequel
peut se résumer ainsi :

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 812 252.04	1 289 126.30	3 101 378.34
	Recettes réalisées	1 335 593.06	1 220 167.19	2 555 760.25
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 172 027.77	1 513 658.37	3 685 686.14
	Dépenses réalisées	1 380 044.58	1 130 704.84	2 510 749.42
	Restes à réaliser	186 684.62	0.00	186 684.62
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 44 451.52	89 462.35	45 010.83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	359 775.73	224 532.07	584 307.80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / Déficit	315 324.21	313 994.42	629 318.63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-186 684.62	0.00	-186 684.62
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	128 639.59	313 994.42	442 634.01

Vu le Compte Financier Unique 2025 du syndicat, qui constitue l'article L.1612-12 du CGCT,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments susvisés,

Monsieur le Président quitte la séance, et transmet la Présidence à M. Pascal PERAULT délégué titulaire de la commune de Saint Denis de Pile.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote, le comité syndical :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du SIEPA du Nord Libournais
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc DAROUEST

Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE

Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le : 09 MARS 2026
publié ou notifié le : 09 MARS 2026



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

09 MARS 2026



ID : 033-200026631-20260305-05032026_02-BF

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 19
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Pascal PERAULT, Vice-Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Bruno LAVIDALIE – Mme
Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François BLANCHET- M. Bernard BACCI -
Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M. Pierre MALGUID - M. Jean-
Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

Objet : Délibération n° 02/05032026 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 pour
l'Assainissement collectif

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1612-12 et 13,
L 2221-14 et 17, L 2313-1 et L 5211-36,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du syndicat, lequel
peut se résumer ainsi :

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 391 037.35	479 747.58	1 870 784.93
	Recettes réalisées	1 218 782.30	462 431.53	1 681 213.83
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 691 534.72	589 326.11	2 280 860.83
	Dépenses réalisées	1 345 508.12	440 986.40	1 786 494.52
	Restes à réaliser	9 202.25	0.00	9 202.25
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-126 725.82	21 445.13	-105 280.69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	300 497.37	109 578.53	410 075.90
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / Déficit	173 771.55	131 023.66	304 795.21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-9 202.25	0.00	-9 202.25
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	164 569.30	131 023.66	295 592.96

Vu le Compte Financier Unique 2025 du syndicat, qui constitue l'article L.1612-12 du CGCT,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments susvisés,

Monsieur le Président quitte la séance, et transmet la Présidence à M. Pascal PERAULT délégué titulaire de la commune de Saint Denis de Pile.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote, le comité syndical :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du SIEPA du Nord Libournais
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, **Jean-Luc DUBOIS** QUEST



Le secrétaire de séance, **Bruno LAVIDALIE**

Acte rendu exécutoire,

reçu en sous-préfecture le : 09 MARS 2026

publié ou notifié le : 09 MARS 2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le **09 MARS 2026**
ID : 033-200026631-20260305-05032026_03-BF

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 19
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Pascal PERAULT, Vice-Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Bruno LAVIDALIE – Mme
Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François BLANCHET- M. Bernard BACCI -
Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M. Pierre MALGUID - M. Jean-
Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

Objet : Délibération n° 03/05032026 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 pour
l'Assainissement non collectif

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1612-12 et 13,
L 2221-14 et 17, L 2313-1 et L 5211-36,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du syndicat, lequel
peut se résumer ainsi :

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	8 969.68	97 030.77	106 000.45
	Recettes réalisées	8 969.68	112 956.55	121 926.23
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	18 067.77	131 723.75	149 791.52
	Dépenses réalisées	0.00	105 559.35	105 559.35
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	8 969.68	7 397.20	16 366.88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	9 098.09	34 692.98	43 791.07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / Déficit	18 067.77	42 090.18	60 157.95
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	18 067.77	42 090.18	60 157.95

Vu le Compte Financier Unique 2025 du syndicat, qui constitue l'article L.1612-12 du CGCT,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments susvisés,

Monsieur le Président quitte la séance, et transmet la Présidence à M. Pascal PERAULT délégué titulaire de la commune de Saint Denis de Pile.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote, le comité syndical :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du SIEPA du Nord Libournais
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean **DEALBOUR** **QUEST**

Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE

Acte rendu exécutoire, 09 MARS 2026
reçu en sous-préfecture le :
publié ou notifié le : 09 MARS 2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 06 MARS 2026
ID : 033-200026631-20260305-04_05032026-DE

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST – M.
Bruno LAVIDALIE – Mme Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François
BLANCHET- M. Bernard BACCI - Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M.
Pierre MALGUID - M. Jean-Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric
FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

Objet : Délibération n° 04/05032026 - Affectation des résultats Eau Potable

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent :	89 462.35 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	224 532.07 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A 1)	Excédent :	<u>313 994.42 €</u>
(A 2)	Déficit :	
* Besoin réel de financement de la section d'investissement :		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	- 44 451.52 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	359 775.73 €
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	<u>315 324.21 €</u>
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		- 186 684.62 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0.00 €
Solde des restes à réaliser :		- 186 684.62 €

(B) Besoin (-) réel de financement (D 001) :

Excédent (+) réel de financement (R 001) :

*** Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A 1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :	0.00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) :	0.00 €

SOUS-TOTAL (R 1068) :	0.00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N + 1) :	313 994.42 €

TOTAL (A1) :	313 994.42 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002) :

0.00 €

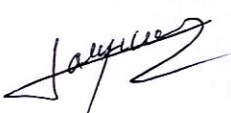
*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<u>D 002</u> : Déficit reporté	<u>R 002</u> : Excédent reporté	<u>D001</u> : Solde d'exécution N-1	<u>R001</u> : Solde d'exécution N-1
0.00 €	313 994.42 €	0.00 €	315 324.21 €
		<u>R 1068</u> : Excédent de fonctionnement capitalisé	
		0.00 €	

adopté à l'unanimité


Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc  EST



Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE



Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le : 06 MARS 2026
publié ou notifié le : 06 MARS 2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le **06 MARS 2026**

ID : 033-200026631-20260305-06_05032026-DE

S'LO

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST – M.
Bruno LAVIDALIE – Mme Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François
BLANCHET- M. Bernard BACCI - Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M.
Pierre MALGUID - M. Jean-Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric
FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

**Objet : Délibération N° 06/05032026 – Affectation des résultats Assainissement non collectif
2026**

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent :	7 397.20 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	34 692.98 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A 1)	Excédent :	42 090.18 €
(A 2)	Déficit :	
* <u>Besoin réel de financement de la section d'investissement :</u>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	8 969.68 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	9 098.09 €
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	18 067.77 €
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0,00 €
Solde des restes à réaliser :		0.00 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D 001) :		

Excédent (+) réel de financement (R 001) :

*** Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A 1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :	0.00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) :	0.00 €
Réserve réglementaire (cession 2023) (R 1064) :	0.00 €

SOUS-TOTAL (R 1068) :	0.00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N + 1) :	42 090.18 €

TOTAL (A1) : 42 090.18 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002) : 0.00 €

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

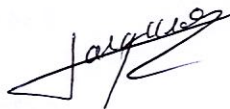
<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté	R 002 : Excédent reporté	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1
0.00 €	42 090.18 €	0.00 €	18 067.77 €
		R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	
		0.00 €	

adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc DUBOIS




Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE



Acte rendu exécutoire,
 reçu en sous-préfecture le : 06 MARS 2026
 publié ou notifié le : 06 MARS 2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 033-200026631-20260305-06_05032026-DE



Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST – M.
Bruno LAVIDALIE – Mme Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François
BLANCHET- M. Bernard BACCI - Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M.
Pierre MALGUID - M. Jean-Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric
FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

Objet : Délibération N° 06/05032026 – Affectation des résultats Assainissement non collectif
2026

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent :	<u>7 397.20 €</u>
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	34 692.98 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A 1)	Excédent :	42 090.18 €
(A 2)	Déficit :	
* <u>Besoin réel de financement de la section d'investissement :</u>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	8 969.68 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	9 098.09 €
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	18 067.77 €
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0.00 €
Solde des restes à réaliser :		0.00 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D 001) :		

Excédent (+) réel de financement (R 001) :

*** Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A 1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :	0.00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) :	0.00 €
Réserve réglementaire (cession 2023) (R 1064) :	0.00 €

SOUS-TOTAL (R 1068) : 0.00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N + 1) :	42 090.18 €
--	-------------

TOTAL (A1) : 42 090.18 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002) :	0.00 €
---	--------

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement

Dépenses

D 002 : Déficit reporté

0.00 €

Recettes

R 002 : Excédent reporté

42 090.18 €

Section d'Investissement

Dépenses

D001 : Solde d'exécution N-1

0.00 €

Recettes

R001 : Solde d'exécution N-1

18 067.77 €

R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

0.00 €

adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc DARQUEST

Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE

**Acte rendu exécutoire,
 reçu en sous-préfecture le :
 publié ou notifié le :**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le **06 MARS 2026** 

ID : 033-200026631-20260305-07_05032026-DE

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST – M.
Bruno LAVIDALIE – Mme Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François
BLANCHET- M. Bernard BACCI - Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M.
Pierre MALGUID - M. Jean-Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric
FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

**Objet : Délibération n° 07/05032026 - Information sur l'exécution des marchés pour 2025
Eau potable**

Monsieur le Président présente au vote du Comité Syndical le rapport sur les marchés soldés et les
marchés en cours d'exécution pour le budget de l'Eau Potable, à savoir :

a - Programmes soldés en 2025 :

OPERATION	Montant payé en 2025 (H.T.)
OP N°1001 Achat de compteurs 2025	3 004,80 €
OP N° 1004 Assistance et étude générale Année 1	4 814,40 €
OP N° 1004 Renouvellement réseaux - Le Plessis St Martin du Bois	28 645,00 €
OP N° 1004 Suppression réseaux - route de la gare St Denis de Pile	42 730,00 €
OP N° 1004 Renouvellement réseaux - Grand Barail St Denis de Pile	961,05 €
OP N° 1004 Renouvellement réseaux - Ploiseau St Ciers d'Abzac	299 897,98 €
OP N° 202501 Travaux divers 2025	39 310,94 €
OP N° 202304 Reprise branchement barail des jais	37 100,02 €
OP N° 202402 Réhabilitation réservoir château d'eau La Garrigue	64 399,08 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06 MARS 2026

ID : 033-200026631-20260305-07_05032026-DE

MONTANT TOTAL H.T.

T.V.A. 20%

MONTANT TOTAL T.T.C.

625 035,93 €

b - Programmes en cours d'exécution 2025/2026 avec coût total prévisionnel H.T. (TVA à 20 %) :

OPERATION	RESTE A REALISER (€ H.T.)
OP N° 202402 Réhabilitation réservoir château d'eau La Garrigue	186 684,62 €
MONTANT TOTAL H.T.	186 684,62 €
T.V.A. 20%	37 336,92 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	224 021,54 €

adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc BARBOUQUEST

Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE



Acte rendu exécutoire,

reçu en sous-préfecture le : 06 MARS 2026

publié ou notifié le : 06 MARS 2026



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le **06 MARS 2026**
ID : 033-200026631-20260305-08_05032026-DE

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST – M.
Bruno LAVIDALIE – Mme Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François
BLANCHET- M. Bernard BACCI - Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M.
Pierre MALGUID - M. Jean-Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric
FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

**Objet : Délibération n° 08/05032026 - Information sur l'exécution des marchés pour 2025
Assainissement collectif**

Monsieur le Président présente au vote du Comité Syndical le rapport sur les marchés soldés et les
marchés en cours d'exécution pour le budget de l'Assainissement collectif, à savoir :

a - Pour mémoire : Programmes soldés en 2025 avec coût final H.T. :

OPERATION	MONTANT PAYE EN 2025 (€ H.T.)
OP N° 20251 Travaux divers assainissement 2025	7 012,76 €
OP N°1005 Assistance et étude générale	4 814,40 €
MONTANT TOTAL H.T.	11 827,16 €
T.V.A. 20%	2 365,43 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	14 192,59 €

b - Programmes en cours d'exécution 2025/2026 avec coût prévisionnel T.T.C. (TVA à 20 %) :

OPERATION	MONTANT PAYE EN 2025 (€ H.T.)	RESTE A REALISER (€ H.T.)
OP N° 1005	196 534,70 €	

Réhabilitation réseaux Ac - Rue St Léger		
OP N° 1005		
Réhabilitation réseaux Ac - Place des tilleuls	125 440,3	
OP N°1005		
SDP réhabilitation regards de visites	79 315,99 €	
OP N°1005		
GUI réhabilitation regards de visites	130 143,77 €	
OP N°1005		
Assistance et étude générale année 2	- €	3 270,40 €
OP N°20252		
Schéma directeur Lag, Lap, SAC et SMB	- €	4 500,00 €
OP N° 20214		
STEP Saint Ciers d'Abzac : Création second étage	108 520,08 €	1 431,85 €
OP N° 20215		
STEP Saint Martin du Bois : Création second étage	110 894,16 €	- €
MONTANT TOTAL H.T.	750 849,21 €	9 202,25 €
T.V.A. 20%	150 169,84 €	1 840,45 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	901 019,05 €	11 042,70 €

adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc DARON

Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE




06 MARS 2026

Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le :
publié ou notifié le :

06 MARS 2026



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le : 06 MARS 2026
ID : 033-200026631-20260305-05032026_09-BF

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST – M.
Bruno LAVIDALIE – Mme Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François
BLANCHET - M. Bernard BACCI - Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M.
Pierre MALGUID - M. Jean-Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric
FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

Objet : Délibération n° 09/05032026 - Vote du Budget Primitif 2026 de l'Eau Potable

Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du Syndicat, présente aux membres, le **BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE 2026**, et leur précise que celui-ci doit être voté par chapitre en section d'exploitation, et par Chapitre en section d'investissement.

Autorise le Président à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Établi conformément au débat d'orientations budgétaires, le Budget Primitif EAU POTABLE 2026 s'équilibre à hauteur de :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre/Libellés	B.P.2026
011- charges à caractère général	148 788,53
012 - charges de personnel	200 910,00
022 - dépenses imprévues	0,00
65 - autres charge de gestion courantes	24 950,00
66 - charges financières	89 791,68
67 - charges exceptionnelles	0,00
68 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 000,00
Total dépenses réelles	466 440,21
042 et 043 - opérations d'ordre	419 484,31
Total dépenses fonctionnement	885 924,52

23 - Virement à la section d'investissement	
<i>résultat de fonctionnement reporté</i>	
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	1 186 105,00

Recettes de fonctionnement	
Chapitre/Libellés	B.P.2026
013 - atténuations de charges	0,00
70 - vente de produits	831 600,82
74 - subventions d'exploitation	0,00
75 - autres produits de gestion courante	0,00
76 - produits financiers	0,00
77 - produits exceptionnels	0,00
78 - Reprise sur amortissement et provisions	0,00
Total recettes réelles	831 600,82
042 et 043 - opérations d'ordre	40 509,76
Total des recettes de fonctionnement	872 110,58
<i>résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>313 994,42</i>
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	1 186 105,00

Dépenses d'investissement	
Chapitre/Libellés	B.P. 2026
20, 21 et 23 - opérations d'équipement	1 178 971,40
16 - emprunts	190 507,84
020 - dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles d'investissement	1 369 479,24
040 et 041 - opérations d'ordre	47 509,76
Total dépenses d'investissement	1 416 989,00
<i>résultat d'investissement reporté</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	1 416 989,00

Recettes d'investissement	
Chapitre/Libellés	B.P. 2026
13 - subvention d'investissement	95 000,00
16 - emprunts	280 000,00
1068 - affectation du résultat (réserves-dotation)	0,00
23 - opérations d'équipement	0,00
27 - autres immobilisations financières (TVA)	0,00
Total recettes réelles d'investissement	375 000,00
040 et 041 - opérations d'ordre	426 484,31
Total recettes d'investissement	801 484,31
021-Virement de la section de fonctionnement	300 180,48
<i>résultat d'investissement reporté</i>	<i>315 324,21</i>
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	1 416 989,00

Ventilation en programmes d'investissement en montant de dép

- Opérations d'équipements :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06 MARS 2026

ID : 033-200026631-20260305-05032026_09-BF

OPERATION	NOUVELLE PROPOSITION POUR 2026
OP N°1000 Acquisition mobilier de bureau	3 600,00 €
OP N°1001 Achat de compteurs	10 000,00 €
OP N°1002 Acquisition Informatique matériel et logiciel	6 000,00 €
OP N° 202601 Travaux divers 2026	73 000,00 €
OP N° 202402 Réhabilitation château La Garrigue	207 000,00 €
OP N° 1004 Assistance et étude générale	7 000,00 €
OP N° 1004 Renouvellement réseaux eau potable - Ploiseau St Ciers d'Abzac	218 391,40 €
OP N° 1004 Abandon double canalisation - Martin Masson SDP	23 980,00 €
OP N° 1004 Renouvellement réseaux eau potable - Bouteille St Martin du Bois	395 000,00 €
OP N° 1004 Renouvellement réseaux eau potable - Le geai Bayas	235 000,00 €
MONTANT TOTAL H.T.	1 178 971,40 €
T.V.A. 20%	235 794,28 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	1 414 765,68 €

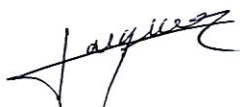
adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc DARGUEST

Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE




Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le :
publié ou notifié le :

06 MARS 2026

06 MARS 2026



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06 Mars 2026

ID : 033-200026631-20260305-05032026_10-BF



Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST – M.
Bruno LAVIDALIE – Mme Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François
BLANCHET- M. Bernard BACCI - Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M.
Pierre MALGUID - M. Jean-Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric
FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

**Objet : Délibération n° 10/05032026 - Vote du Budget Primitif 2026 de l'Assainissement
collectif**

Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du Syndicat, présente aux membres, le **BUDGET
PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026**, et leur précise que celui-ci doit être voté
par chapitre en section d'exploitation, et par Chapitre en section d'investissement.
Autorise le Président à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion
des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles
de chacune des sections ;

Établi conformément au débat d'orientations budgétaires, le Budget Primitif ASSAINISSEMENT
COLLECTIF 2026 s'équilibre à hauteur de :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre/Libellés	B.P. 2026
011 - charges à caractère général	92 300,00
012 - charges de personnel	52 001,08
014 - atténuations de produits	0,00
65 - autres charge de gestion courantes	2 000,00
66 - charges financières	31 712,47
67 - charges exceptionnelles	0,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00
022 - dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles	178 013,55
042 et 043 - opérations d'ordre	316 651,32
Total dépenses fonctionnement	494 664,87

23 - Virement à la section d'investissement	
<i>résultat de fonctionnement reporté</i>	0,00
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	597 546,00

Recettes de fonctionnement	
Chapitre/Libellés	B.P. 2026
013 - atténuations de charges	0,00
70 - vente de produits	272 800,88
74 - subventions d'exploitation	0,00
75 - autres produits de gestion courante	2 000,00
76 - produits financiers	0,00
77 - produits exceptionnels	0,00
78 - Reprise sur dépréciations des actifs	0,00
Total recettes réelles	274 800,88
042 - opérations d'ordre	191 721,46
Total des recettes de fonctionnement	466 522,34
<i>résultat de fonctionnement reporté</i>	131 023,66
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	597 546,00

Dépenses d'investissement	
Chapitre/Libellés	B.P. 2026
21 - Immobilisation corporelles	
22 et 23 - opérations d'équipement	306 582,54
16 - emprunts	95 000,00
020 - dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles d'investissement	401 582,54
040 et 041 - opérations d'ordre	198 721,46
Total dépenses d'investissement	600 304,00
<i>résultat d'investissement reporté</i>	0,00
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	600 304,00

Recettes d'investissement	
Chapitre/Libellés	B.P. 2026
13 - subvention d'investissement	0,00
16 - emprunts	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00
1068 - affectation du résultat (réserves-dotation)	0,00
27 - autres immobilisations financières (TVA)	0,00
Total recettes réelles d'investissement	0,00
040 et 041 - opérations d'ordre	323 651,32
Total recettes d'investissement	323 651,32
21-Virement de la section de fonctionnement	102 881,13
<i>résultat d'investissement reporté</i>	173 771,55
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	600 304,00

Ventilation en programmes d'investissement en montant de dép

- Opérations d'équipements :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06 MARS 2026

ID : 033-200026631-20260305-05032026_10-BF

OPERATION	NOUVELLE PROPOSITION POUR 2026
OP N° 20261 Travaux divers 2026	40 000,00 €
OP N° 1005 Réhabilitation réseaux Ac - Place des tilleuls	32 000,00 €
OP N° 1005 Réhabilitation réseaux Ac - Rue St Léger	40,00 €
OP N°1005 SDP réhabilitation regards de visites	1 000,00 €
OP N°1005 GUI réhabilitation regards de visites	30,00 €
OP N°1005 Assistance et étude générale	7 000,00 €
OP N°1005 Schéma directeur Lag, Lap, SAC et SMB	113 400,00 €
OP N°1005 Inspection télévisuelle - St Denis de Pile	51 930,00 €
OP N° 20214 STEP Saint Ciers d'Abzac : Création second étage	1 500,00 €
OP N° 20262 Etude d'opportunité de réduction d'emprunte eau	33 100,00 €
MONTANT TOTAL H.T.	280 000,00 €
T.V.A. 20%	56 000,00 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	336 000,00 €

adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc BENEJIST

Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE



06 MARS 2026

Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le :
publié ou notifié le :

06 MARS 2026



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 033-200026631-20260305-05032026_11-BF

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST – M.
Bruno LAVIDALIE – Mme Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François
BLANCHET- M. Bernard BACCI - Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M.
Pierre MALGUID - M. Jean-Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric
FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

**Objet : Délibération n° 11/05032026 - Vote du Budget Primitif 2026 de l'Assainissement non
collectif**

Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du Syndicat, présente aux membres, le **BUDGET
PRIMITIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2026**, et leur précise que celui-ci doit être
voté par chapitre en section d'exploitation, et par Chapitre en section d'investissement.

Autorise le Président à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion
des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles
de chacune des sections ;

Établi conformément au débat d'orientations budgétaires, le Budget Primitif ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF 2026 s'équilibre à hauteur de :

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre/Libellés	B.P. 2026
011- charges à caractère général	41 121,55
012 - charges de personnel	83 000,00
014 - atténuations de produits	0,00
65 - autres charge de gestion courantes	2 000,00
66 - charges financières	
67 - charges exceptionnelles	0,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00
022 - dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles	128 121,55
042 et 043 - opérations d'ordre	8 969,45

Total dépenses fonctionnement	137 091,00
023-Virement à la section d'investissement	0,00
<i>résultat de fonctionnement reporté</i>	
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	137 091,00

Recettes de fonctionnement	
Chapitre/Libellés	B.P. 2026
013 - atténuations de charges	0,00
70 - vente de produits	95 000,82
74 - subventions d'exploitation	0,00
75 - autres produits de gestion courante	0,00
76 - produits financiers	0,00
77 - produits exceptionnels	0,00
78 - Reprise sur amortissement et provisions	0,00
Total recettes réelles	95 000,82
042 et 043 - opérations d'ordre	0,00
Total des recettes de fonctionnement	95 000,82
<i>résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>42 090,18</i>
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	137 091,00

Dépenses d'investissement	
Chapitre/Libellés	B.P. 2026
21 - opérations d'équipement	27 037,22
16 - emprunts	0,00
020 - dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles d'investissement	27 037,22
040 et 041 - opérations d'ordre	0,00
Total dépenses d'investissement	27 037,22
<i>résultat d'investissement reporté</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	27 037,22

Recettes d'investissement	
Chapitre/Libellés	B.P. 2026
13 - subvention d'investissement	0,00
16 - emprunts	0,00
1068 - affectation du résultat (réserves-dotation)	0,00
27 - autres immobilisations financières (TVA)	0,00
Total recettes réelles d'investissement	0,00
040 et 041 - opérations d'ordre	8 969,45
Total recettes d'investissement	8 969,45
021-Virement de la section de fonctionnement	0,00
<i>résultat d'investissement reporté</i>	<i>18 067,77</i>
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	27 037,22

Ventilation en programmes d'investissement en montant de dép

- Opérations d'équipements :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 033-200026631-20260305-05032026_11-BF

OPERATION	NOUVELLE PROPOSITION POUR 2026
OP N°102 Acquisition matériel et mobilier	5 000,00 €
OP N°201800 Travaux sur local administratif	7 037,22 €
Acquisition véhicule	15 000,00 €
MONTANT TOTAL H.T.	27 037,22 €
T.V.A. 20%	5 407,44 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	32 444,66 €


adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc BENOIST


Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE



Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le :
publié ou notifié le :

06 MARS 2026

06 MARS 2026



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06 MARS 2026

ID : 033-200026631-20260305-12_05032026-DE

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST – M. Bruno LAVIDALIE – Mme Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François BLANCHET- M. Bernard BACCI - Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M. Pierre MALGUID - M. Jean-Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN – Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE - Mme Sylviane DAILLY représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M. Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M. Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M. Joël VERDIER –

Objet : Délibération n°12/05032026 – Ajustement autorisation de programme – crédit de paiement au budget eau potable - année 2026

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

Vu la délibération n°09/05032026 du 05 mars 2026 votant le budget primitif de l'eau potable ;

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Il est proposé au comité syndical de procéder à l'ajustement des crédits de paiement, au titre de l'année 2026, sur le budget eau potable :

Autorisation de Programme : Renouvellement réseaux eau pota

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06 MARS 2026

S'LO

ID : 033-200026631-20260305-12_05032026-DE

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2023	2024	2025	2026	2027
Chapitre 23 – opération n°1004	2 262 931.67 €	297 716.55 €	707 196.46 €	377 048.43 €	879 371,40 €	1 598.93 €

L'autorisation de programme est prolongée pour une année.


adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc DARQUIEST

Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE



Acte rendu exécutoire,
reçu en sous-préfecture le : 06 MARS 2026
publié ou notifié le :



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**EXTRAIT
du REGISTRE
du 05 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 033-200026631-20260305-13_05032026-DE

Nombre de Membres

en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
le cinq du mois de mars, à dix-huit heures,
le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et
d'Assainissement du Nord Libournais, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à Savignac de l'Isle, sous la
présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Président du
syndicat. Monsieur Bruno LAVIDALIE est nommé secrétaire
de séance.

Date de la convocation : 24 février 2026

Nombre de communes membres : 14 - Nombre de délégués : 28

Présents : Mme Fabienne KRIER – M. Christian RAYMOND - M. Jean-Luc DARQUEST – M.
Bruno LAVIDALIE – Mme Patricia GOBBI – M. Stéphane BAUFILS – M. Jean-François
BLANCHET - M. Bernard BACCI - Mme Francine TREBUCHAIRE - M. Pascal PERAULT – M.
Pierre MALGUID - M. Jean-Philippe VIRONNEAU – Mme Chantal GANTCH - M. Frédéric
FERCHAUD

Pouvoir : néant

Absents représentés : M. Jean-Luc LETERME représenté par M. Gilles BEGUIN –
Mme Danielle CARBONEL représentée par M. Jacques DURADE – Mme Sylviane DAILLY
représentée par Mme Natacha D'ASCANIO – Mme Fabienne FONTENEAU représentée par M.
Marc LAGARDE - M. Thibaud YVON représenté par M. Laurent ROUMEGOUX - Jean-Pierre
ROLLAND représenté par Mme Céline BRUNETEAU

Absents excusés : Mme Jeany DUVAL - M. Jacques RABANIER - M. Hervé ALLOY – M.
Patrick ANGULO - M. Lionel GACHARD - M. Jean-Louis MICHEL - M. Nicolas BERT - M.
Joël VERDIER –

Objet : Délibération n°13/05032026 - Ajustement autorisation de programme – crédit de
paiement au budget assainissement collectif - année 2026

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

Vu la délibération n°10/05032026 du 05 mars 2026 votant le budget primitif de l'assainissement collectif ;

Il convient de souligner que cette procédure permet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs années,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation d'engagement,
- d'améliorer la visibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure visibilité pour la préparation et la passation des marchés,
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets,
- de mieux anticiper l'organisation à mettre en œuvre.

Il est proposé au comité syndical de procéder à l'ajustement des crédits de paiement au 06/03/2026
l'année 2026, sur le budget assainissement collectif :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06 MARS 2026

ID : 033-200026631-20260305-13_05032026-DE

SILEX

Autorisation de Programme : Renouvellement réseaux assainissement collectif

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2023	2024	2025	2026	2027
Chapitre 23 – opération n°1005	1 007 500 €	2 001.90 €	15 290.98 €	536 249.37 €	128 582.54 €	325 375.21 €

L'autorisation de programme est prolongée pour une année.

adopté à l'unanimité

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Jean-Luc DARQUEST

Le secrétaire de séance, Bruno LAVIDALIE



J. Darquest
06 MARS 2026

Acte rendu exécutoire
reçu en sous-préfecture le :
publié ou notifié le :

06 MARS 2026

B. Lavidalie